

STADE LOUIS-NICOLLIN
Comité de suivi du 24 mai 2023
Relevé de décision

PARTICIPANTS :

- Laurent NICOLLIN, *Président MHSC,*
- Jean-Pierre MASSINES, *Directeur projet Stade - MHSC,*
- Mathias FRAPPA, *Chef de projet Stade - MHSC,*
- Christian ASSAF, *Vice-Président délégué aux politiques sportives – Montpellier Méditerranée Métropole,*
- Clément PRUNIÈRES, *Directeur de cabinet du Président de Montpellier Méditerranée Métropole–Montpellier Méditerranée Métropole,*
- Jean-Pierre RICO, *Maire de Pérols,*
- Malik HAMEL, *Directeur de cabinet du Maire de Pérols,*
- Renaud LAFUENTE, *DGS Pérols,*
- Cyril MEUNIER, *Maire de Lattes,*
- Tristan RAMBION, *Resp. d'opérations – Dir. de l'Aménagement de la Construction et du Renouvellement Urbain – SERM-SA3M,*
- Didier GIBELY, *Responsable Pôle tramway – TaM-3M,*
- Nicolas SILBERZAHN, *Directeur exploitation – TaM-3M,*
- Kevin DESSAGNE, *Institutions & Projets,*
- Alice GRAIRE, *Institutions & Projets.*

En présence de **Sofia Aliamet, Garante de la concertation – CNDP**

DURÉE : 16h00 – 17h30

Lieu : Siège du MHSC

Les sujets et les thématiques abordés :

- Les actualités du projet : un coût et financement redéfini, un calendrier décalé en conséquence, des principes architecturaux en cours de finalisation, une offre de transports adaptée en cours d'étude, rappel des décisions et orientations prises lors de la réunion du 18 avril.
- La concertation de suivi : l'avancement de la concertation et les prochaines étapes prévues.

Les orientations et les décisions prises :

- Le lancement d'un contrat d'études préliminaires confié à la société NGE pour optimiser les coûts de construction et les contenir dans cette enveloppe définie à 245 millions d'euros.
- L'objectif est de produire et de déposer le permis de construire avant le 31/12/23, pour un stade opérationnel à la saison 2026-2027.
- La Garante rappelle les craintes exprimées par certains citoyens et demande au Club de communiquer de façon active sur le projet, en utilisant les médias de la concertation et en ouvrant le dialogue en présentiel. À la demande de la Garante et considérant ce calendrier étendu, au-delà des moyens existants de la concertation, une réunion publique sera organisée à la rentrée à Pérols.

STADE LOUIS-NICOLLIN
Comité de suivi du 24 mai 2023
Relevé de décision

- Après le dépôt du permis de construire, un contrat de promotion immobilière sera conclu avec la société NGE qui s'engagera de manière ferme sur le prix du projet et la durée des travaux.
- Le financement du projet sera porté majoritairement par la Banque des Territoires, avec un prêt très longue durée (40 ans), et complémentirement par des banques fortement ancrées localement.
- L'atelier architecture, prévu à l'automne, devra rendre compte des études environnementales, des choix de conception de la maîtrise d'ouvrage en fonction des contraintes budgétaires et des éléments qui restent à définir en concertation.
- Concernant les transports, l'objectif des acteurs est de mettre en service un maximum d'aménagements prévus dans le cadre de la desserte de la ZAC Ode à la mer (doublement L3 de tram, doublement RD172, tourne à droite de la Pailletrice, échangeur des Levades,..) à la mise en service du stade au plus tard.
- L'ensemble des participants présents se donne rendez-vous pour une prochaine réunion d'échange le 12 juillet 2023 à 14h00.